



## AVIS PUBLIC

**Propriété sise au 26, rue de Chambord (lot 2 849 145) secteur Saint-Étienne-de-Lauzon**

La population est avisée qu'à sa séance ordinaire du conseil d'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest qui se tiendra le **mercredi 23 janvier 2019, à 18 h 30**, à la salle du conseil d'arrondissement située au 711, avenue Albert-Rousseau, Lévis (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon), le conseil statuera sur la demande suivante :

- Rendre conforme :
  - la marge de recul avant minimale de l'abri d'auto à 6,2 mètres au lieu de 7,5 mètres, tel que prescrit par les articles 18 et 158 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement ;
  - la hauteur maximale du garage détaché à 5,6 mètres au lieu de 5 mètres, tel que prescrit par l'article 158 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre, et ce, avant que le conseil ne rende sa décision sur cette demande.

Donné à Lévis, le 8 janvier 2019

Hélène Jomphe, chef de service